

Note relative à l'utilisation de l'outil de cartographie


Objet : L'application mise à votre disposition vous permet de vérifier si les travaux envisagés au titre du régime transitoire d'autorisation spéciale se situent en zone d'étude de cœur (ZEC).

Après avoir cliqué sur le lien suivant, vous visualisez sur une carte avec la zone d'étude de cœur dans sa globalité.

http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/679/PARC_NATIONAL_INTERNET.map

Pour chercher l'emplacement des travaux projetés (urbanisme, forestiers, travaux en espaces agricoles) vous pouvez utiliser l'une des 2 méthodes suivantes :


1 – A partir de la fenêtre de gauche, sélectionnez votre région, département commune, section cadastrale et parcelle. Cliquer sur **localiser** pour visualiser la zone géographique recherchée.


Vous arrivez sur une orthophoto. Si le fond est de couleur verte, votre projet se situe en ZEC. En utilisant les boutons loupe , dans la barre d'outils supérieure vous pouvez dé-zoomer et visualiser la limite géographique de la zone d'étude de cœur = ligne de couleur rouge. Vous remarquerez que *les zones bâties sont hors zone d'étude de cœur*.

2 - La seconde méthode est d'utiliser les outils de zoom (ci-dessus) jusqu'à la visualisation de la parcelle.

NB : Soyez patient ; suivant votre débit internet, le chargement des fonds de carte peut-être plus ou moins long.

Possibilité de préciser l'emplacement de votre projet, de faire une annotation et d'imprimer le document


En cliquant sur le bouton crayon , vous avez la possibilité de faire un dessin sur la carte, par exemple, pour préciser un emplacement ou une emprise. Un double clic est nécessaire pour fermer un polygone.

L'outil texte  vous permet de saisir vos annotations ou remarques. Il est nécessaire de cocher la case « ajouter une annotation textuelle » dans la fenêtre qui vous ai proposée.

NB : Attention , l'outil de dessin reste basique. Pour supprimer un élément dessiné, il est nécessaire de réactualiser l'application à partir de votre navigateur.

Impression d'une carte :

L'impression d'une carte vous laisse la possibilité de faire des annotations manuelles pour compléter votre dossier (et scanner votre document pour l'envoyer par messagerie).

Procédure : Après avoir sélectionné la parcelle qui vous concerne, avec le niveau de zoom qui vous semble pertinent, cliquez sur le bouton imprimante , une fenêtre s'ouvre. Dans la partie commentaires, vous pouvez saisir vos remarques éventuelles. Laissez les options par défaut et lancez l'impression.

Au niveau des options de votre imprimante, choisissez le format paysage. Il est aussi possible de créer un document au format pdf afin de conserver vos informations et de les joindre à votre demande.